



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 039/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Benoît MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

Absent excusé : Bernard MASSINES

Secrétaire de séance : Madame Céline GARCIA

OBJET : Fixation du loyer et approbation de la convention de droit public pour la mise à disposition d'un bien du domaine privé communal sis en rez de chaussée du 5, rue Jules Ferry avec deux professionnels paramédicaux spécialistes en médecine chinoise.

Mme Diana Ibanez, Adjointe au Maire aux affaires sociales et à la solidarité, informe l'assemblée de la demande d'installation de deux paramédicaux dans le local communal sis en rez de chaussée du 5, rue Jules Ferry, anciennement loué à un médecin généraliste, en vue d'y exercer leur activité paramédicale de spécialistes en médecine chinoise.

Elle précise qu'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal sera signée pour un an, renouvelable, et elle relate les termes de la convention susdite adressée à tous les élus.

Puis, Mme Diana Ibanez propose au conseil de fixer le loyer pour ce bien à 750 €/mois hors fluides et Internet à la charge directe des occupants et d'autoriser M. le Maire à signer la convention susdite, ainsi que toute pièce utile en la matière.

Vu la demande du 23/03/2026 de Messieurs Pierric Tomada et Téano Torquet sollicitant l'occupation du local communal sis en rez de chaussée du 5, rue Jules Ferry ;

Considérant l'intérêt de disposer sur le territoire communal de ces professionnels paramédicaux spécialistes de médecine chinoise, étant précisé qu'aucun professionnel de cette spécialité n'exerce actuellement dans la commune ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Diana Ibanez et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Fixe** le montant du loyer mensuel pour ce bien à 750 €/mois hors fluides et Internet à la charge directe des occupants ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de droit public pour la mise à disposition d'un bien du domaine privé communal situé en rez de chaussée du 5 rue Jules Ferry, telle que jointe à la présente délibération, ainsi que tout document utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
066-218601898-20260430-del-039-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026